

## **Les jeunes et le crédit**

L'âge requis pour être titulaire d'une carte de crédit est de 18 ans. Toutefois, certaines institutions financières permettent à des jeunes d'obtenir une carte de crédit à 16 ans si un parent ou tuteur est cosignataire. L'autre option est l'obtention d'une carte de crédit à titre de détenteur additionnel liée au compte d'un parent ou tuteur, qui sera responsable d'assurer les paiements.

Certaines banques offrent des cartes de crédit prépayées, ce qui permet d'assurer que le détenteur ne dépensera pas plus que le montant alloué. L'âge d'obtention d'une carte varie selon l'institution et des frais sont applicables. Également, certaines banques offrent pour les jeunes de 14 ans et plus, des cartes de débit munies soit (Ex : Visa ou MasterCard), pour faire des achats en ligne et payer directement dans leur compte bancaire.

Il n'est pas impossible pour un jeune de moins de 18 ans d'obtenir un prêt d'une institution financière. Ces institutions peuvent accepter d'accorder des prêts aux jeunes si un adulte cosigne et accepte de prendre en charge le remboursement si le jeune en est incapable. Les conditions du prêt sont basées sur le revenu et la solvabilité du cosignataire et non du jeune.

### **Puis-je acheter un forfait d'un téléphone cellulaire?**

Tu auras certainement besoin d'un cosignataire adulte. Le cosignataire s'engage à payer ta facture dans le cas où tu ne seras pas capable de le faire. Assurez-vous de bien comprendre les conditions du contrat avant de signer.

### **Dossier de crédit et de la cote de crédit**

Il est important d'avoir un bon dossier de crédit. Si tu oublies de payer ta facture, ou la paye en retard, cela paraît dans ton dossier de crédit. Tes antécédents en matière de crédit servent à calculer ta cote de crédit. Ce pointage est utilisé par les prêteurs pour établir le risque qu'il y a à prêter de l'argent à une personne. Les employeurs et les locateurs s'en servent aussi. Si ta cote de crédit est faible, tu pourrais avoir de la difficulté à obtenir un prêt, une carte de crédit, un emploi ou louer un logement.

Vous trouverez d'autres renseignements utiles dans le guide révisé : [Les droits de l'enfant, des parents et de la famille](#) disponible sur le site [saskinfojustice.ca](http://saskinfojustice.ca) ou contactez-nous : 1 855-924-8543 [centre@saskinfojustice.ca](mailto:centre@saskinfojustice.ca)